

DOSSIER D'INSCRIPTION

* COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Fiche d'inscription entièrement et lisiblement remplie + photo d'identité collée
- photocopies du passeport sportif :
 - * Timbres de licences : * 3 pour le 1^{er} Dan
 - * 2 pour le 2^e Dan (après l'obtention du 1^{er} Dan)
 - * 3 pour le 3^e Dan (après l'obtention du 2^e Dan)
 - * 4 pour le 4^e Dan (après l'obtention du 3^e Dan)
- * Certificat médical d'aptitude à la pratique du karaté
- * Autres : cf document « modèles des copies »
- Page concernant l'examen Dan entièrement et lisiblement remplie + photo d'identité
- Un chèque de 35 euros à l'ordre de : **FFKDA LIGUE 91**
- Une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse (pour l'envoi de votre convocation)
- Pour les mineurs : une autorisation parentale spécifique à l'examen Dan

* RAPPEL : Age minimum pour se présenter à l'examen (au jour de l'examen) :

- 1^{er} Dan : 14 ans
- 2^e Dan : 18 ans
- 3^e Dan : 21 ans
- 4^e Dan : 25 ans

* STAGES :

Seuls les stages d'experts fédéraux effectués en ligue ou au niveau national (et non dans des clubs) sont pris en compte ; donc transmettre une copie du justificatif (avec le libellé et la date du stage). L'idéal transmettre également une copie de l'affiche du stage.

* DELAIS :

Le dossier d'inscription est à transmettre à : CORG91 30 jours AVANT l'examen.
9, rue Danièle Casanova
91240 ST MICHEL SUR ORGE

Si l'examen a lieu le 03 décembre le dossier doit être posté au plus tard le 03 novembre.

S'il vous manque votre licence de la saison en cours, vous devez régler votre problème avec votre club. En effet, les licences peuvent être prises par votre club dès le mois de juin de la saison dernière et depuis cette saison elles peuvent être également prises par internet.

↳ **DONC** :

**Tout dossier incomplet ou transmis hors délai
ne sera pas pris en compte.**